



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017 À 18H00

L'an deux mille seize, le douze décembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le six décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

- **Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Anne RAINAUD, Monsieur André BIANCHERI, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Patricia DEGUS, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Isabelle PALAZZOLI, Monsieur Florian VIALLA, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Bernard REBUFFEL, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA, Monsieur Richard CONTE, Madame Marie-Paule ZANOTTI

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 26

Votants : 28

Absents avec procuration :

Madame Monique LAUGIER donne procuration à Monsieur le Maire

Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN donne procuration à Madame Christine PETRUCCELLI

Absents :

Monsieur Jean-Paul GEAY

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance

3/ OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Monsieur le Maire expose à ses collègues

Conformément aux dispositions des articles L2312-1 ; L3312-1 et L4311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes de 3500 habitants et plus doivent organiser un débat d'orientations budgétaires.

Ce débat ne fait pas l'objet d'un vote, seule la mention de sa tenue doit apparaître au procès-verbal.

Le débat s'organise sur des masses budgétaires, des priorités et des objectifs

Le présent rapport se compose de trois parties :

- La première partie retrace la vue d'ensemble de l'exercice 2016 au niveau de la gestion communale
- la deuxième partie les perspectives des finances publiques pour 2017
- La troisième partie expose les orientations du budget 2017

I VUE D'ENSEMBLE DE L'EXERCICE 2016 AU NIVEAU DE LA GESTION COMMUNALE

Les grandes lignes de l'exécution budgétaire 2016 :

Un budget qui a été élaboré avec les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

En section de fonctionnement :

Les Dépenses : 12,6 M€ mandatées

- 1,3M€ représentant la dette métropolitaine de 2008 à 2012, comme prévu avec les services de l'Etat et de la Direction Générale des Finances Publiques, la moitié de cette somme a été payée, la seconde moitié le sera sur l'exercice 2017.
- Baisse de 70.000 € des charges d'administration générale par rapport à 2015 (1,8 m€ en 2016)
- Les dépenses de personnel augmentent de 280.000 € par rapport à 2015 (6.25 m€ en 2016), essentiellement par le fait du glissement vieillesse technicité.
- Baisse de 30.000 € des charges financières (intérêts des emprunts) suite à l'extinction d'un emprunt.
- Les intérêts de la dette s'élèvent à 415.000 €

Les Recettes : 12,2 M€ titrés

- Baisse de la dotation globale de fonctionnement de plus de 200.000 € (831.000 € en 2015, 620.000 € en 2016)
- La fiscalité, sans augmentation de taux, diminue légèrement (6.055.000 €, 2015, 6.029.000 € en 2016), ,
- Les droits de mutation diminuent de 30.000 € par rapport à 2015 (1.295.000 € en 2016)
- 696.000 € de recettes de cessions de biens (146.000 € pour la vente d'un local commercial aux Flots Bleus, ainsi que 550.000 € pour la vente d'un appartement également aux Flots Bleus).

En section d'investissement :

Les Dépenses : 1,9 M€ mandatées

- 776.000 € représentent les dépenses d'équipement (auxquels il faut rajouter 174.000 € de Restes à Réaliser)
- 1.188.000 € concernent le remboursement du capital de la dette

Les Recettes : 2,9 M€ tirées

- 1M€ d'emprunt
- 32.000 € de FCTVA
- 798.000 € d'excédent de fonctionnement capitalisé pour équilibrer le déficit d'investissement de l'année 2015.

II LES PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES POUR 2017

Le Fonds monétaire international a revu à la baisse ses prévisions de croissance mondiale pour cette année et l'année prochaine en raison de la vague d'incertitude provoquée par la décision inattendue des électeurs britanniques de quitter l'Union européenne, à l'heure où la confiance des ménages et des entreprises était déjà fragilisée.

De plus, les tensions géopolitiques et le terrorisme pèsent lourdement sur les perspectives de plusieurs pays, notamment au Moyen-Orient, et présentent des effets de contagion transnationaux. La prévision de croissance mondiale pour 2017 est ramenée à 3,4% soit une baisse de 0,1 point par rapport aux dernières prévisions du FMI au mois d'avril 2016. Sans le Brexit_ les prévisions de croissance auraient été revues à la hausse.

Selon le FMI, l'économie mondiale devrait connaître un taux de croissance de 3,1% cette année et de 3,4% en 2017.

Pour la zone euro, le FMI a relevé ses prévisions de 0,1 point cette année, à 1,6% et les a diminuées de 0,2 point en 2017, à 1,4%.

En France, la reprise reste une nouvelle fois faible avec une croissance estimée par le FMI à 1,5% en 2016, et 1,2% en 2017.

La réduction du déficit public devrait stagner à 3,4% du PIB en 2017 car limitée par la faiblesse de la croissance du PIB et la mise en œuvre de nouvelles dépenses .(dégel du point d'indice des fonctionnaires, formation des chômeurs, renforcement des moyens de sécurité et réductions d'impôts programmées pour 2017).

Le Projet de Loi de Finances 2017 concernant les collectivités territoriales repose sur le tryptique mis en avant par l'exécutif depuis 2014 :

- baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement .DGF/ pour la quatrième année consécutive
- hausse de la péréquation verticale
- soutien à l'investissement communal

Parmi les mesures, deux annoncées par le Président de la République portent respectivement sur la réduction de moitié de la baisse des dotations au bloc communal et sur une loi spécifique pour la réforme de la DGF.

En 2017 il y aura donc une nouvelle réduction des concours financiers de l'Etat mais moins importante que prévue. En vue de réduire les déficits, les Gouvernements successifs tentent d'atténuer la hausse des dépenses en incluant les collectivités territoriales devant participer à l'effort de contribution au redressement des finances publiques

Dans le cadre du plan d'économies de 50 Mds € .programmé sur 2015-2017, les concours financiers devaient diminuer à hauteur de 11 milliards € de façon continue jusqu'en 2017.

Cela s'est concrétisé, après une diminution en 2014 de 1,5 milliard, par une baisse de 3,7 milliards de 2015 à 2017.

En 2017 la baisse devait être également de 3,7 milliards €. Cependant, lors du congrès des maires, le Président de la République a annoncé que la baisse des dotations pour 2017 sera réduite de moitié pour les communes et intercommunalités.

Pour le bloc communal, les dotations auront chuté de 11,5 Mds € entre 2013 et 2017, soit une perte cumulée de 27 Mds €.

III- les orientations du Budget 2017

La commune de Villefranche sur mer a en charge le développement cohérent et durable de son territoire, notamment l'aménagement urbain, le tourisme et la culture, facteurs de développement dans notre région ne sont pas oubliés avec une réelle politique de protection et de mise en valeur de notre patrimoine historique.

Le bien-être de nos concitoyens est, bien sûr, au cœur de nos préoccupations avec la poursuite des efforts de la commune en faveur du logement pour actifs et sociaux, l'augmentation des subventions au CCAS pour les plus démunis, la rénovation des bâtiments communaux et la sécurité aux personnes à laquelle tout un chacun a droit.

Tout cela nécessite des efforts en investissement et une maîtrise des frais de fonctionnement tout en maintenant un très bon niveau de service envers les habitants.

La Commune est toujours en grande difficulté financière, notamment par un fort endettement, une masse salariale importante, ainsi que certaines dettes non honorées depuis de nombreuses années.

A-La section de fonctionnement

1) Les recettes réelles de fonctionnement :

Nous sommes sur une base de l'ordre de 11,5 M€.

La dotation globale de fonctionnement de l'Etat devrait être de 440.000 € (620.000 € en 2016) en diminution de 180.000 €

Les produits du domaine sont estimés à 500.000,00€.

Les produits de la taxe sur l'électricité (240 k€), les redevances de cantine et garderie (110 k€), le contrat enfance jeunesse (130 k€) ainsi que le remboursement de la quote-part d'emprunt par la Métropole de Nice (137 k€) sont identiques à 2016.

La principale recette provient des droits de mutation (estimée à 1.300.000,00 euros),

S'agissant de la fiscalité :

La revalorisation des bases fiscales, fixée par l'Etat, ainsi que l'augmentation physique sont estimées à 0,9% comme l'année précédente.

Il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition pour l'année 2017

2) Les dépenses réelles de fonctionnement : de l'ordre de 10,5 M€

Il y aura lieu d'inscrire :

- les charges de personnel sur le budget primitif soit une enveloppe de 6 millions d'€
- l'attribution de compensation annuelle, 270.000 €.
- la pénalité Loi SRU 162.000€
- l'ensemble des contrats de maintenance, de location, des fluides 555.000 €
- les intérêts de la dette 394.000 €
- l'inscription de dépenses de certaines compétences déléguées précédemment au SIVOM (dépenses concernant l'accueil périscolaire, les intervenants dans les écoles primaires, le nettoyage des plages, la brigade verte)..

B- la section d'investissement

1) Les recettes d'investissement : 2,3 M€

Réparties de la manière suivante :

- 800.000 € d'autofinancement pour équilibrer en grande partie le capital de l'annuité de la dette,
- 365.000 € de dotations aux amortissements,
- 100.000 € concernant le FCTVA,
- 25.000 € de subvention pour différents programmes d'investissement
- 600.000 € d'emprunt
- 350.000 € d'excédent d'investissement

AR PREFECTURE

006-210601597-20170327-03_27_03_2017-DE
Reçu le 31/03/2017

2) Les dépenses d'investissement : 2,3 M€

Dont 1 million pour les dépenses d'équipement :

Dans les bâtiments municipaux :

Réhabilitation de la Citadelle de l'ordre de 200.000 €

Rénovation des bâtiments locatifs 110.000 €

En matière de sport et loisirs :

Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation du gymnase 60.000 €

Installation d'une structure de mise à l'eau pour handi plage 10.000 €

En matière de patrimoine participation pour la réhabilitation du lavoir communal à hauteur de 70.000 €

En matière de sécurité, investissement de matériel pour la police municipale 32.000 €

En matière d'éducation, création d'un self à la cantine scolaire (groupe Caldéroni) 80.000 €

En matière de voirie urbaine : enveloppe de 100.000 € pour l'achat et la mise aux normes d'horodateurs sur voirie

L'annuité de la dette 2017 s'élève à 1.4 M€ (1 M€ de capital et 394 k€ d'intérêts), contre 1,6 M€ en 2016. L'ensemble des prêts sont à taux fixe.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 s'élève à 10,7 M€ (pour mémoire intégration en 2015 des emprunts de la SPLV à hauteur de 4,5 M€).

Le budget primitif 2017 intègrera, comme l'année précédente, les restes à réaliser 2016, ainsi que les résultats de l'exercice précédent par anticipation.

S'agissant du budget annexe des parkings, le Conseil Municipal, par délibération du Conseil Municipal du 14 janvier 2015, a voté la transmission universelle du patrimoine de la société publique locale villefranchoise au profit de la commune de Villefranche sur mer.

En conséquence, le passif et l'actif de cette société sont intégrés à partir de cette année dans les budgets communaux (budget principal ou budget annexe).

S'agissant de l'activité parking, le budget annexe du stationnement reprend en dépenses et recettes la gestion des parkings fermés (Marinières, Wilson, Barmassa).

Le budget prévisionnel 2017 devrait s'élever à la somme de 972.000 €.

- 750.000 € en section de fonctionnement

AR PREFECTURE

006-210601597-20170327-03_27_03_2017-DE
Reçu le 31/03/2017

- 220.000 € en section d'investissement

La section de fonctionnement intègre l'ensemble des charges et contrats de maintenance des différents parkings, le remboursement vers le budget principal des salaires des agents en charge du fonctionnement de ces structures, ainsi que les intérêts des emprunts. La recette concerne les redevances des parkings pour la somme de 750.000 €

La section d'investissement regroupe le capital de la dette, ainsi que des enveloppes financières pour l'acquisition de matériel et d'éventuels travaux à réaliser dans les différentes enceintes.

L'annuité de la dette sera de 130.459,68 € se répartissant en 10.963,16 € d'intérêts et 119.495,52 € de capital.

La dette restant due au 1^{er} janvier 2017 est de 454.614,07 €. Elle était de 570.884,45 € au 1^{er} janvier 2016. Cet emprunt se termine le 25 août 2020.

Cet emprunt a été contracté en 2010 pour un montant de 1.140.000 € sur une durée de 10 ans pour l'acquisition en VEFA des parkings de la Barmassa

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives